



A l'attention de Monsieur Marc Guillaume, préfet de Paris, préfet de région Île-de-France,  
En copie Monsieur Laurent Bresson, Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France

Fait à Montreuil le 17/02/2025

**Objet : Difficultés de trésorerie des associations du secteur de l'AH**

Monsieur le préfet de Région,

La FAS IdF, l'URIOPSS IdF, la FAPIL et l'Unaf ont adressé un rapide questionnaire à leurs adhérents afin de les interroger sur leur situation en matière de trésorerie liée au vote tardif de la loi de finance 2025.

Les retours et échanges que nous avons pu avoir avec nos adhérents nous amènent à **vous alerter quant au risque de cessation de paiement dans les semaines à venir** pour certains d'entre eux.

De nombreuses associations nous ont fait part de tension de trésorerie extrême – rupture de trésorerie d'ici la fin de ce mois de février pour certaines, un maximum de 3 mois de trésorerie pour d'autres – c'est pourquoi nous vous sollicitons afin que vos services puissent, pour les associations les plus fragiles :

- demander à vos services déconcentrés de fournir, quand sollicités par une association, une attestation de versement à venir nécessaire pour obtenir un découvert bancaire ;
- si la capacité de paiement par vos services est plus rapide, proposer des conventions de 3 mois à hauteur de 25% du réalisé 2024 à l'instar de ce que la DRIHL a mis en place sur Solibail ;
- accélérer la délégation des crédits le plus rapidement possible.

Au regard de l'urgence de la situation, nous allons inviter nos adhérents en difficulté à se rapprocher de leur interlocuteur DRIHL/DDETS afin qu'une solution positive puisse être apportée. Il serait en effet plus que dommageable que certains de nos adhérents se retrouvent en cessation de paiement du fait de l'absence de versement des engagements de l'Etat.

Restant à votre entière disposition, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Camille Régis, déléguée générale de la FAPIL

Isabelle Médou-Marère, directrice de la FAS IdF

Arnaud de Broca, délégué général de l'UNAF

Claire Pardoën, directrice de l'URIOPSS IdF